



asca

Fondation suisse
pour les médecines
complémentaires

ALTERNANCE

NEWS 2012 N. 2

Novembre 2012

Editorial - Réflexion de fin d'année



Madame, Monsieur,
Chers et chères thérapeutes,

La fin de 2012 s'approche et c'est l'occasion de nous rappeler les éléments marquants qui ont jalonné cette année 2012.

- Nouvelle convention avec 1 assureur, ce qui porte à 12 le nombre de partenaires assureurs.
- Participation à Mednat Lausanne, avec un stand.
- Vif succès du Forum sur

I'Aromathérapie à l'Université de Fribourg.

- Refonte du recueil sur les législations cantonales.
- Voyage d'étude des plantes médicinales vietnamiennes au Vietnam.
- Cours sur les assurances sociales et privées en Suisse romande et alémanique.
- Forum à Zurich.
- Refonte de la liste des méthodes agréées par la Fondation ASCA.

Par ailleurs, il est intéressant de mentionner qu'aujourd'hui, plus des 2/3 des thérapeutes qui bénéficient d'une agrégation ASCA vivent et travaillent en Suisse alémanique. Dès lors, la présence de thérapeutes de qualité couvre l'ensemble du territoire national.

Si 2012 a été une bonne année en termes d'activités diverses, 2013 devrait être une année riche, notamment avec les projets suivants:

- Regroupement de toute l'administration ASCA sur un même étage, toujours à la Rue St-Pierre à Fribourg.
- Remaniement du Centre de médecines intégrées CMI ASCA.
- Etude et développement du projet de reconnaissance de thérapeutes pratiquant les médecines complémentaires vétérinaires.
- Réalisation d'une grande étude suisse sur les mœurs de la population en termes d'utilisation des médecines complémentaires.

C'est donc avec confiance en l'avenir que nous souhaitons à toutes et à tous une fin d'année harmonieuse et une heureuse nouvelle année.

Laurent Monnard
Directeur Fondation ASCA

Dans ce numéro :

ENTRETIEN AVEC CLAUDE REVERCHON 2

NOUVELLE LISTE DES MÉTHODES 3

CMI ASCA 3

THÉRAPIE 4
INTERDISCIPLINAIRE

RÉTROSPECTIVE 5
FORUM FRIBOURG

NOUVELLES DE L'OrTRA TC 5

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 6

RECUEIL LÉGISLATIONS 6



Nouveau partenaire assureur

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de « UNIQA Suisse » au sein des assureurs conventionnés à la Fondation ASCA.

Cette nouvelle collaboration se traduit par la reconnaissance par UNIQA de tous les thérapeutes ASCA, pour autant que ceux-ci pratiquent

une ou plusieurs thérapies couvertes par la catégorie d'assurance complémentaire.

Les patients assurés auprès de UNIQA doivent préalablement s'informer auprès de leur assureur avant de débuter un traitement. Pour un traitement thérapeutique dépassant 12 séances, le

thérapeute doit, spontanément et sans frais, faire parvenir au médecin-conseil de l'assureur un rapport mentionnant le type de troubles soignés, l'amélioration après 12 séances et le nombre de séances encore nécessaires pour terminer le traitement.



D'ores et déjà, nous vous adressons nos voeux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année.

ALTERNANCE

Entretien avec un assureur: Claude Reverchon



Claude Reverchon a passé 25 ans dans l'assurance-maladie dont 10 comme membre de la Direction d'Assura. Il est aujourd'hui conseiller auprès de la Zurich assurance.



Passionné de pêche à la mouche, il apprécie aussi la bonne chère et propose des gourmandises du Périgord sous www.ausoleildemimizan.com

Après 25 ans passés au service de l'assurance-maladie, quel regard portez-vous sur cette branche?

Outre l'explosion incontrôlée des coûts de la santé, l'évolution a été importante, sous plus d'un aspect. Lors de mes débuts, en 1987 à la caisse-maladie Grütli, les assurés étaient des membres qui faisaient partie d'une section et qui avaient encore un peu plus le sens de la mutualité, de la solidarité. A cette époque, chacun se sentait concerné par les finances, par les coûts engendrés par une maladie et par les dépenses de sa caisse-maladie; ce n'est plus le cas aujourd'hui où l'individualisme est roi. La LaMal est aussi apparue, ce qui a changé passablement de choses. Les caisses se sont professionnalisées, informatisées, on a abandonné les sections avec des caissiers de village ou de région. Aujourd'hui, les caisses-maladie ressemblent plus à des compagnies d'assurance privée.

Et par rapport aux médecines complémentaires, quelles ont été les principales évolutions?

Face à l'augmentation des coûts de la santé, les assureurs recherchent des solutions d'économie comme dans les autres secteurs de la médecine. Parallèlement, il a fallu répondre au besoin de satisfaire les assurés qui se tournent de plus en plus vers les médecines complémentaires. Il faut pouvoir offrir des produits correspondant à ces attentes. A quelques exceptions près, les assureurs ne se sont pas spontanément intéressés aux médecines complémentaires mais ont été motivés par la nécessité de faire baisser les coûts de la santé et surtout de répondre à une demande de la part de la clientèle.

Comment voyez-vous l'avenir des médecines complémentaires en Suisse?

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un effet de mode, j'imagine que l'évolution va continuer. Ce qui est important c'est que l'on arrive à différencier de manière claire ce que je qualifierais de sérieux, qui a fait l'objet d'études, d'apprentissages, de remises à niveau, de perfectionnements, donc les thérapeutes et les thérapies qui offrent une garantie suffisante pour être mis à la charge de l'assurance lors-

qu'ils servent à traiter une maladie. A l'inverse, il faut que l'on puisse clairement faire la différence entre ces thérapies dignes de confiance et celles que je qualifierais de bizarres, qui s'apparentent plus à de la magie, par exemple. C'est là que l'ASCA a un rôle important et les assureurs ont intérêt à se tourner vers des organisations comme la Fondation ASCA qui fait ce travail de reconnaissance, impose aux thérapeutes agréés une formation de base et vérifie également le suivi des formations complémentaires. C'est une certaine garantie à l'assureur de ne pas prendre en charge n'importe quoi.

Comment les assureurs devraient rembourser les prestations en médecines complémentaires à l'avenir?

L'assureur a tout intérêt, pour autant qu'il se réfère à des thérapeutes agréés, à offrir une large prise en charge de ce genre de thérapies. Je vois les médecines complémentaires sous 2 axes: d'une part une médecine préventive qui s'adresse à une population qui souffre de mal-être; elle prend en compte l'être humain dans sa globalité. D'autre part, lorsqu'elle accompagne des traitements allopathiques, je la vois comme une médecine complémentaire. Donc la prise en charge devrait s'étendre et continuer à ne concerner que les assurances complémentaires, ce qui permet aux assureurs d'offrir le bon produit à la bonne personne.

Que pouvez-vous dire aux thérapeutes agréés ASCA?

Ils ont raison d'adhérer à la Fondation ASCA avec laquelle j'ai collaboré durant de nombreuses années en tant que responsable des sinistres d'une grande compagnie d'assurance-maladie. Elle offre le sérieux que l'on attend du côté de l'assureur et impose un certain nombre de critères aux thérapeutes, en particulier le contrôle de la formation continue. En plus, les relations sont faciles avec l'ASCA. J'encourage tous les thérapeutes sérieux et qui souhaitent avoir une légitimité à rejoindre la Fondation ASCA.

Propos recueillis par Laurent Monnard
Le 18 septembre 2012

NEWS 2012 N. 2

Refonte de la liste des méthodes thérapeutiques ASCA

La Fondation ASCA a procédé à la refonte de sa liste des méthodes de médecines complémentaires. Cette nouvelle liste qui se veut plus simple à la consultation entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013.

Comme déjà annoncé, la **Commission médicale et thérapeutique**, présidée par Madame Ursula Marthaler, a terminé son travail de révision de la liste des

méthodes reconnues. La nouvelle version est jointe en annexe.

Les **principales modifications** concernent le regroupement des méthodes dans **12 groupes** de méthodes, en fonction de leur genre:

1. Méthodes hydrothérapeutiques
2. Méthodes psychologiques complémentaires
3. Méthodes énergétiques (appareils)
4. Méthodes énergétiques manuelles
5. Méthodes de massage
6. Méthodes réflexes
7. Méthodes ayurvédiques
8. Méthodes orientales
9. Méthodes occidentales
10. Méthodes prescriptives
11. Méthodes thérapeutiques par le mouvement
12. Méthodes d'art thérapie

Par ailleurs, 5 méthodes ont été retirées et 4 renommées. Les **exigences de certaines méthodes ont en outre été revues pour les nouvelles agrégations** (dès 2013).

Un exemplaire de cette nouvelle liste des méthodes est joint à la présente. Elle sera disponible sur le site internet www.asca.ch dès le 1^{er} janvier 2013.



**FORMATION
CONTINUE 2012:**
**PENSEZ À NOUS
RETOURNER LE
FORMULAIRE***
**2012 (COURS
EFFECTUÉS EN
2012), AVEC LES
ATTESTATIONS
DES ECOLES,
JUSQU'AU
31.12.2012.**

* disponible sous
www.asca.ch

Nouvelles du CMI ASCA

Inauguré en automne 2010, le Centre de Médecines Intégrées (CMI ASCA) fête aujourd'hui ses 2 ans d'activité.

Centre pilote qui a pour ambition de poser les jalons de la médecine de demain, le CMI ASCA explore la médecine intégrée.

Pour mémoire, ce que nous appelons médecines intégrées (ou intégratives) est une **approche pluridisciplinaire** qui intègre la mé-

decine conventionnelle et les médecines complémentaires. Situé au cœur de la ville de Fribourg, le centre de médecines intégrées regroupe un médecin et sept thérapeutes agréés ASCA.

Après 2 années d'activité comme médecin-chef du CMI ASCA, le **Dr André Thurneysen a fait valoir ses droits à la retraite**. Il quittera prochainement le centre. Des négociations sont actuellement en cours avec 2 médecins pour as-

surer la pérennité de cette expérience.

Le CMI ASCA a aussi récemment accueilli les thérapeutes suivants:

Suzhong He
Médecine chinoise

Robin Brown-Frossard
Kinésiologie

Margje Verschuren
Nutrition, diététique

Plus d'infos sous:
www.cmiasca.ch



Cabinet de consultation du médecin-chef du CMI ASCA.

ALTERNANCE

Thérapie interdisciplinaire: une voie thérapeutique prometteuse pour les tableaux symptomatiques complexes

Par Elsa N. Thamalanga-Maag, thérapeute diplômée
www.consider.ch, www.considerlifecoaching.ch



Elsa Nicole Thamalanga -
Maag, dipl. Therapeutin, MAS
in Managed Health Care.

Les tableaux symptomatiques peuvent être trompeurs et cacher les véritables causes quand celles-ci se situent à un tout autre endroit du système humain et qu'elles se dérobent à une approche rationnelle et linéaire.

« Tu ne te feras pas d'image d'autrui », voici un thème qui a occupé **Max Frisch** pendant toute sa vie. À ce sujet, il a, entre autres, écrit dans son journal (1946 - 1949): « **Ce que pensent nos amis, nos parents, nos éducateurs pèse (aussi) sur certaines choses comme un vieil oracle.** » J'aimerais ci-dessous montrer combien cette vérité nous concerne en tant que thérapeute et comment elle peut nous égarer.

Une procédure thérapeutique standard pourrait être la suivante: Nous rencontrons un-e patient-e, procédons à un entretien et dressons un plan thérapeutique qui prévoit la plupart du temps un traitement selon une méthode précise et qui, le cas échéant, tient compte des recommandations du service médical qui nous a envoyé ce patient. D'un point de vue rationnel, il s'agit d'une manière de procéder professionnelle, linéaire et rationnelle qui tient compte des **trois critères suivants: efficacité, utilité et rentabilité**. Dans de nombreux cas, les maux peuvent être soulagés ou même disparaître complètement.

Exemple

Néanmoins, les **tableaux symptomatiques peuvent être trompeurs** et cacher les véritables causes quand celles-ci se situent à un tout autre endroit du système humain. Dans ce cas, il peut être judicieux d'adopter une approche interdisciplinaire et globale.

Madame K., étudiante, 22 ans, d'excellentes notes. Parents divorcés. Vit une relation heureuse avec son partenaire. Gros problèmes intestinaux depuis environ sept ans. Etats grippaux répétés. De temps en temps, vertiges/troubles circulatoires, surtout après diarrhée. Pas de modification substantielle après des examens approfon-

dis de médecine officielle, y compris une analyse microscopique sur fond noir ainsi que diverses thérapies.

L'observation des méridiens selon la médecine énergétique chinoise (MEC) / le contrôle par les zones réflexes de l'oreille (CZRO) d'après Radloff mettent en évidence que **l'intestin grêle est affaibli d'un point de vue énergétique**, surtout dans la moitié gauche du corps, ce qui peut être considéré comme le signe d'un éventuel déséquilibre entre les hémisphères cérébraux droit et gauche. Une évaluation selon la psychologie énergétique (EP) / la méthode EDxTM de Gallo (Energy Diagnostic and Treatment Method) met en évidence chez Madame K. un blocage psychique sur le méridien du cœur qui, d'après la méthode de Gallo, est en rapport avec l'émotion « se donner de la peine de manière excessive ». Ce **blocage de l'énergie du cœur** d'origine psychique ne montrait pas d'anomalie lors de l'examen MEC/CZRO précédent. L'intestin grêle ne dispose donc pas de suffisamment d'énergie ou plus exactement il doit céder de l'énergie au cœur qui est « surmené ». Cette version est corroborée par le fait que le gros intestin est faible d'un point de vue énergétique des deux côtés (test MEC/CZOR). Le rein présente quant à lui, d'après la méthode EDxTM, un **blocage psychique** concernant l'émotion « Inquiétude » et sollicite l'énergie du gros intestin selon la règle midi-minuit, également sans anomalie lors de l'examen de MEC/CZRO.

La voie interdisciplinaire

Après un diagnostic interdisciplinaire, les méthodes de traitement sont employées de manière analogue. Le problème physique superficiel est traité avec la MEC; les blocages psychiques à l'origine sont levés à l'aide de la PE/EDxTM. Une amélioration à long terme est obtenue grâce à l'autorégulation, Madame K. apprenant à dissiper les maux apparaissant à l'avenir.

FORUM FRIBOURG,
4 MAI 2013 À
L'UNIVERSITÉ DE
FRIBOURG (FRANCAIS)

FORUM ZURICH,
9 NOVEMBRE 2013 AU
VOLKSHAUS DE ZURICH
(DEUTSCH)

Retrouvez-nous
sur le web sous
www.asca.ch

Rétrospective du IX^{ème} Forum ASCA « L'AROMATHERAPIE PLURIELLE »



La Fondation ASCA a organisé, pour la 9ème année consécutive, son désormais traditionnel Forum sur les thérapies alternatives et complémentaires qui s'est déroulé le samedi 12 mai 2012, de 09h.30 à 16h.00, à l'Université de Fribourg.

Le thème de cette année, « L'AROMATHERAPIE PLURIELLE» a réuni près de 250 thérapeutes de la Romandie.

Ce IX^{ème} Forum ASCA sur les thérapies alternatives et complémentaires avait pour ambition de présenter l'aromathérapie et ses **différentes applications**. Le but a été largement atteint et le public a pu constater que les huiles essentielles sont d'une efficacité étonnante. Très concentrées, d'utilisation facile et d'applications diverses, elles offrent un **large spectre thérapeutique**, que ce soit à titre préventif ou curatif.

Le Professeur **Patrice de Bonneval**, la Dresse **Michèle Clément-Pralong**, **Marc Ivo Böhning** et la Dresse **Nathalie Calame** ont su captiver l'attention de l'auditoire et présenter les principales applications de ces plantes médicinales

avec compétence, professionnalisme et passion.



Les **notes** sur les applications thérapeutiques des huiles essentielles « essentielles » sont **disponibles sous:**

[http://www.asca.ch/
news.aspx](http://www.asca.ch/news.aspx)

**LA PROTECTION
JURIDIQUE ASCA
SERVICES OFFRE UNE**

**COUVERTURE
ADAPTÉE AUX
BESOINS D'UN
THÉRAPEUTE, A DES
PRIX DÉFIANTS TOUTE
CONCURRENCE.
VEUILLEZ NOUS
CONTACTER SANS
TARDER AU
026 351 10 10**

Nouvelles de l'OrTra TC

L'OrTra KTTC est l'Organisation du monde du Travail Thérapie Complémentaire qui regroupe diverses associations professionnelles et qui travaille sur la réglementation de la nouvelle profession de Thérapeute complémentaire.

Cette réglementation concernera, actuellement, **17 méthodes** (Eurythmie, Eutonie Gerda Alexander, Feldenkrais, etc...). L'analyse du domaine professionnel étant terminée, l'OrTra TC s'engage dans l'étape

suivante, à savoir, le développement de l'examen professionnel supérieur. Il s'agit principalement d'élaborer les bases juridiques du cadre et du contenu des futurs examens.

Concernant l'**organisation structurelle** de l'OrTra, Thomas Studer (co-président), Anne Mäder Beglinger (directrice sous-commission passerelle) et Friederike Denner (membre de la commission garantie) ont annoncé qu'ils quittaient l'OrTra TC. En date du 15 juin 2012, l'assemblée des dé-

légués qui s'est déroulée à Olten a élu **Andrea Bürki à la co-présidence de l'OrTra** en remplacement de Thomas Studer.

La direction de la Fondation ASCA a rencontré Mme Andrea Bürki au début de l'été. L'idée de cette rencontre était de faire connaissance et d'échanger sur nos activités respectives.



Mme Andrea Bürki, nouvelle co-présidente de l'OrTra TC.

FONDATION ASCA

Rue St-Pierre 6A

Case postale 548

1701 Fribourg

Téléphone : 026 351 10 10

Télécopie : 026 351 10 11

fondation@asca.ch

www.asca.ch**Responsable de rédaction:**

Laurent Monnard, Directeur

Adaptation allemande:Susanne Trachsel,
collaboratrice ASCA

Informations administratives

L'ensemble des informations produites par votre Fondation ASCA figurent sur le site internet www.asca.ch. C'est pourquoi nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Comme déjà mentionné, l'ensemble des assureurs conventionnés traitent quotidiennement des milliers de factures. Pour faciliter ce travail et **accélérer le processus de remboursement**, ces factures sont de plus en plus scannées dans des systèmes informatiques. Afin que les machines puissent « lirent » les données de ces factures, il est indispensable qu'elles soient produites avec une écriture lisible par des machines. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir rédiger vos notes d'honoraires à

l'aide d'un ordinateur.

Des notes d'honoraires électroniques sont disponibles sur notre site internet. Ceci permettra à vos patients un remboursement plus rapide et deviendra probablement obligatoire pour certains assureurs prochainement.

Les assureurs offrent une multitude d'assurances complémentaires couvrant, à des degrés divers, les traitements des médecines complémentaires. Chaque assureur pratique sa propre politique de remboursement. Certaines méthodes font partie, sous certaines conditions, d'une couverture d'assurance complémentaire bien précise et d'autres sont exclues. Afin d'éviter tout malentendu entre l'assureur, le patient et le thérapeute, nous vous

prions d'inviter vos patients à s'informer auprès de leur assureur-maladie avant de débuter un traitement. Ceci leur permettra de s'assurer si la thérapie et le thérapeute choisis sont remboursés par leur assurance complémentaire.

De **nouveaux formulaires** sont disponibles sur notre site internet sous « admission et documents ». Désormais vous avez la possibilité de nous communiquer vos demandes de rajout de thérapie ou de changement d'adresse via un formulaire ad hoc.

Recueil des législations cantonales suisses en matière de médecines complémentaires et alternatives.



Laurent Berset, Master of Law de l'Université de Fribourg;
Service juridique ASCA.

Afin de renseigner toutes les personnes intéressées par les médecines complémentaires en Suisse, la Fondation ASCA a publié, en 2010, l'inventaire de toutes les législations cantonales suisses sur son site internet.

Les modifications législatives et réglementaires ayant été nombreuses ces dernières années, le service juridique ASCA a procédé à la refonte com-

plète des textes et a donc revu et amendé l'ensemble de la publication contenant les lois et règlements cantonaux. La présentation a en outre été structurée afin de faciliter leur consultation.

En plus d'être en **lecture directe sur le site www.asca.ch**, ce recueil peut aussi être commandé en version papier, dans un volumineux **ouvrages de 390 pages**. Les com-

mandes sont à adresser au secrétariat de la Fondation ASCA, rue St-Pierre 6a, 1701 Fribourg.

Prix

- CHF 40.– pour la version papier;
- CHF 20.– pour la version CD-Rom;
- CHF 50.– pour les 2 versions (Papier + CD-Rom).